

**Protocole de prise en charge
d'une douleur relevant
d'antalgiques de paliers 1 ou 2
avec EVA<60 ou EN<6 en unité
d'onco-hématologie adulte**

Référence : CLUD 47
Version : 1
Date de diffusion
Intranet : 17-08-12

Objet

Ce protocole a pour objet de proposer une base de prise en charge antalgique ponctuelle en attente d'une prescription médicale personnalisée chez des patients où le paracétamol est contre-indiqué en raison de la surveillance de l'aplasie chimio-induite.

Domaine d'application

Ce protocole s'applique aux patients adultes pris en charge en secteur hospitalier présentant une douleur avec EVA<60 ou EN<6 ou le paracétamol est contre-indiqué en raison de la surveillance de l'aplasie chimio-induite.

Personnes autorisées (à compléter par le responsable médical signant le protocole) en fonction des références réglementaires

A prescrire : Médecins **OU** **A entreprendre** IADE, IDE, Sages femmes, Manipulateurs en électroradiologie, Masseurs kinésithérapeutes

A administrer :

Médecins, IADE, IDE, Sages femmes, Manipulateurs en électroradiologie, Masseurs kinésithérapeutes

Documents associés

Résumé des Caractéristiques des Produits disponibles sur Hoptimal
Médicaments antalgiques chez l'adulte, CLUD 10
Protocole d'utilisation de la naloxone (NARCAN®, NALONE®) CLUD 07
Protocole de prise en charge des effets indésirables des morphiniques chez l'adulte, CLUD 19
Outil DN4 : http://www.chu-toulouse.fr/IMG/pdf/douleur_neuropat_DN4.pdf

Références réglementaires

Article L.1110-5 du code de la santé publique (loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé)
Décret n° 2004- 802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V (dispositions réglementaires du CSP et modifiant certaines dispositions de ce code)
Article R4311-5 du Code de la Santé Publique (rôle propre infirmier)
Article R4311-7 du Code de la Santé Publique (rôle infirmier sur prescription médicale)
Article R4311- 8 du Code de la Santé Publique (prise en charge de la douleur)
Article R. 4311-12 du Code de la Santé Publique (IADE)
Article R. 4311-14 du Code de la Santé Publique (protocoles de soins d'urgence)
Circulaire n° 98/94 du 11 février 1999 relative à la mise en place de protocoles de prise en charge de la douleur aiguë par les équipes pluridisciplinaires médicales et soignantes dans les établissements de santé et institutions médico-sociales
Plan de lutte contre la douleur en vigueur
Prise en charge médicamenteuse de la douleur aiguë et chronique chez l'enfant. AfSAPPS Juin 2009

Rédaction, vérification et approbation		
	Fonction	Nom
Rédigé par	IDE hématologie IDE Douleur aiguë Cadre hématologie Chef de clinique Hématologie	Marie POULLAIN Elodie JOUANNE Sandra JEANNE Christel BARTHELEMY Elise ANDRIEUX-LAFFAIRE Anne-Marie BOSC Cécile BRUNEL Dominique ISOPET Cécile BOREL
Vérifié 02-04-12	CLUD groupe protocoles Direction des Soins	Thiercelin-Legrand MF, Vié M Zimmermann JF
Diffusé par le CLUD le : 17-08-12		Olivier M, Bergia JM
Autorisation pour application et diffusion aux soignants médicaux et paramédicaux de la structure de soins		
Date :	Responsable médical de la structure de soins :	Nom et signature :

Préalable à l'utilisation du protocole :

- 1- **Evaluation de la douleur :**
Intensité et localisation
- 2- **Evaluation diagnostique clinique :** rechercher les signes de gravité clinique : mesure de la pression artérielle, des pulsations cardiaques, présence de sueurs ou confusion, douleur abdominale brutale
- 3- **Evaluation du terrain :** pathologies associées (âge, insuffisance rénale ou hépatique)
- 4- **Evaluation des thérapeutiques actuelles et antérieures, notamment antalgiques et les prescriptions anticipées.**

ALLO MEDECIN SI :

- Prise d'antalgique < 3h
- Céphalée brutale ou troubles de la conscience
- Douleur abdominale brutale
- Douleur thoracique (ECG)
- PAS < 10

Contre-indications :

- Floctafénine (Idarac®) : Accidents antérieurs d'hypersensibilité à la floctafénine ou à des substances apparentées (glafénine, antrafénine), bêtabloquants y compris les bêtabloquants indiqués dans l'insuffisance cardiaque (sauf esmolol), insuffisance cardiaque sévère, cardiopathies ischémiques
- Tramadol (Contramal® Topalgic® Zamudol®) : allergie, insuffisance rénale et/ou hépatique, confusion
- Néfopam (Acupan®) : glaucome à angle fermé, rétention urinaire si troubles urétroprostatiques, adaptation de posologie en cas d'insuffisance rénale ou hépatique, épilepsie non contrôlée

Effets indésirables :

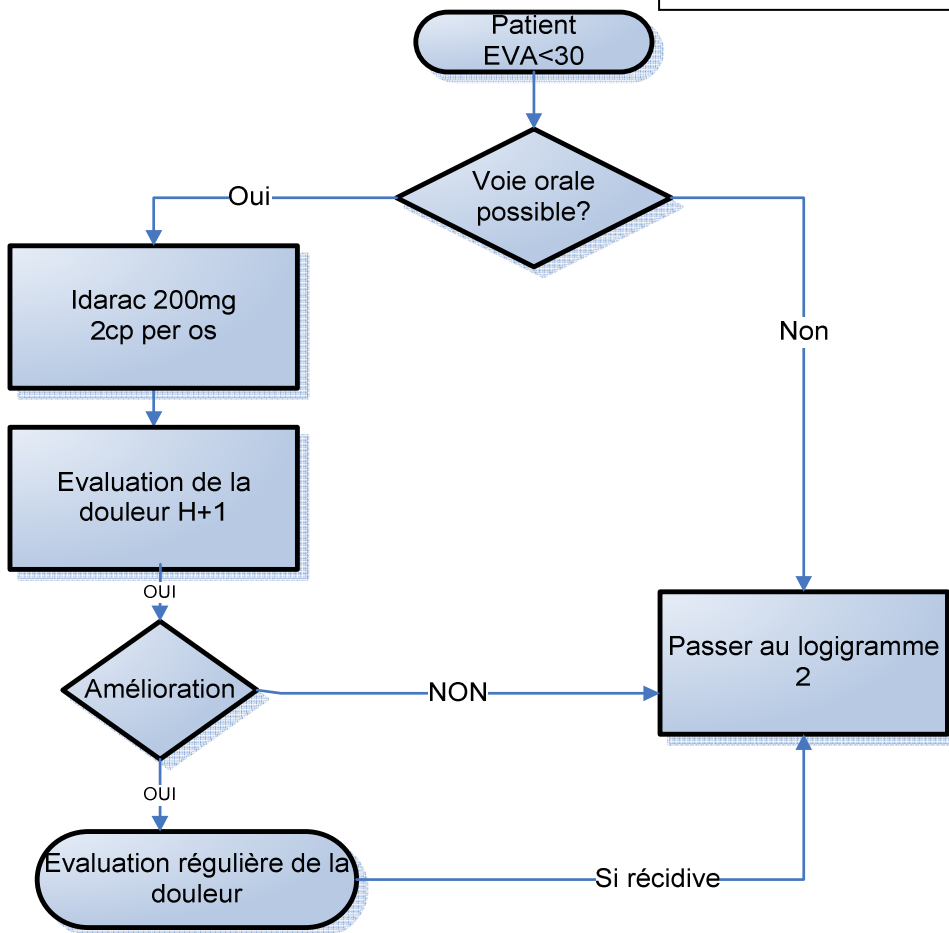
- Floctafénine (Idarac®) : Urticaire, oedème de Quincke, accidents de type anaphylactique survenant 30 minutes en moyenne après la prise, avec fourmillements et sensation de cuisson des extrémités et du visage, érythème généralisé prurigineux, sensation de malaise, lipothymie, hypotension artérielle pouvant aller jusqu'au collapsus, dyspnée de type asthmatiforme, insuffisance rénale aiguë oligoanurique de mécanisme probablement immuno-allergique.
- Tramadol (Contramal®) : troubles neuro-psychiques, convulsions, nausées, vomissements, somnolence, céphalées, vertiges. Si rétention urinaire, avant tout sondage possibilité d'antagoniser avec 0,4mg de naloxone dilué dans 10ml de NaCl à 0.9% : injecter 2ml/2ml sur prescription médicale.
- Néfopam (Acupan®) : somnolence, nausées, vomissements, vertige, tachycardie, rétention urinaire, troubles neuro-psychiques, convulsions, malaise, hypersensibilité, sueurs profuses, troubles de la thermorégulation (refroidissement brutal).

Badge patient	 Hôpitaux de Toulouse Comité de lutte contre la douleur	Badge UA
---------------	---	----------

Logigramme 1

Contre-indications :

- Floctafénine (Idarac®) : Accidents antérieurs d'hypersensibilité à la floctafénine ou à des substances apparentées (glafénine, antrafénine), bêtabloquants y compris les bêtabloquants indiqués dans l'insuffisance cardiaque (sauf esmolol), insuffisance cardiaque sévère, cardiopathies ischémiques



Évaluation de l'efficacité du traitement au moins une fois par équipe

Logigramme 2

